

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 1^{er} février 2013 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Picardie

NOR : AFSZ1330049A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;
Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Picardie, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 11 juin 2012,

Arrête :

Article 1^{er}

Au *b* du 4° de l'article 1^{er} de l'arrêté du 25 juin 2010 susvisé (membres nommés au titre du *b* du 4° de l'article D. 1432-15-I, représentants d'associations des personnes handicapées), la nomination de M. GUERLIN (Robert) est abrogée.

Article 2

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Picardie :

1. Au titre du *b* du 4° de l'article D. 1432-15-I (représentants d'associations de personnes handicapées) :

M. KRUS (Jean-Marc), suppléant, en remplacement de M. MENOT (Jean-Paul).

2. Au titre du *c* du 4° de l'article D. 1432-15-I (représentants d'associations de personnes âgées) :

M. GUERLIN (Robert), titulaire, en remplacement de M. SELLIER (Pascal).

M. MENOT (Jean-Paul), suppléant, en remplacement de M. KRUS (Jean-Marc).

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 1^{er} février 2013.

MARISOL TOURAINE